

Rapport annuel 2016



Sommaire

Éditorial de la présidente	1
Domaines d'action de la législature 2016-2019	2
Domaines d'action et activités de la CFR en 2016	4
1. Prévention et sensibilisation	4
2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale	8
3. Relations publiques	11
4. Accompagnement des cantons dans leur stratégie de lutte contre la discrimination raciale	16
5. Recommandations, prises de position et suivi	17
Affaires internes de la commission	19

Éditorial de la présidente

La Suisse n'est pas une île. Ce qui se passe sur le plan international exerce une forte influence sur la vie politique, économique et sociale de notre pays. Il en va de même pour le racisme. Aux États-Unis, l'accession à la présidence d'un homme qui tient un discours ambigu, voire discriminant à l'égard des musulmans et nomme au sein de son administration des personnes qui flirtent avec l'extrémisme de droite a conduit, en 2016 déjà, à une multiplication des actes et propos racistes dans ce pays.

Lorsque les gouvernants d'autres pays, la Hongrie par exemple, encouragent tacitement ou publiquement les attitudes et les discours racistes et antisémites, ils donnent une légitimité à la discrimination raciale et au discours de haine. Ce consentement tacite est perçu bien au-delà des frontières du pays concerné.

C'est un message d'impunité qui est ainsi transmis, un message de banalisation des propos et des actes racistes. C'est pourquoi il est si important de rester vigilants. La CFR le constate : certains blogs sur Internet, certains propos sur les réseaux sociaux, démontrent qu'en Suisse aussi, la parole haineuse et discriminante se libère.

Mais si ce qui se passe sur Internet est très visible, les atteintes à la dignité et les discriminations au quotidien se déroulent à l'abri des regards. Les centres d'écoute et de conseil des victimes de racisme et de discrimination raciale en relatent quelques exemples. Mais d'autres victimes préfèrent se taire, par crainte de ne pas être crues ou d'avoir à subir des représailles. Ces cas-là ne sont pas enregistrés. La couleur de peau, l'origine, la religion, le mode de vie, si l'on songe aux Sintés, Roms et Yéniches, restent aujourd'hui encore des motifs de discrimination qui touchent les personnes suisses aussi bien que les personnes étrangères séjournant en Suisse.

Voilà pourquoi le travail de prévention, d'écoute et de sensibilisation est au moins aussi important que les dénonciations et les actes judiciaires. C'est ce à quoi s'engage la CFR au quotidien. Ce rapport est le reflet de ses principales actions. Je tiens ici à remercier l'équipe du secrétariat pour son engagement et son travail professionnel, ainsi que les membres de la commission qui apportent leurs compétences à la réflexion. Sans oublier nos différents partenaires, qui sont des alliés précieux dans la lutte contre le racisme et la discrimination.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Domaines d'action de la législature 2016-2019

Domaines d'action stratégiques prioritaires pour la période 2016-2019

Le travail de la Commission fédérale contre le racisme s'inscrit dans la durée. Celle-ci dispose de moyens limités et fonde son action sur le travail en réseau et la collaboration avec les organismes publics et privés engagés dans la lutte et la prévention contre le racisme. Le plan stratégique adopté par la commission pour la période 2016-2019 s'inscrit donc dans cette optique.

Sensibilisation des partis politiques et des médias

La voix des partis politiques, celle de leurs responsables et de leurs élus, contribue à la formation de l'opinion publique, tout comme celle des médias écrits et électroniques. La prévention contre le racisme et la discrimination raciale implique aussi de rendre les milieux politiques sensibles à leurs responsabilités dans le domaine de la lutte contre le racisme et à la nécessité de veiller à ce que la liberté d'expression et le débat s'exercent dans un climat respectueux de la dignité de chacun. Pour ce qui concerne les médias, la CFR poursuivra son action de sensibilisation en faveur d'un traitement de l'information attentif à cette problématique.

Lutte contre les discours de haine et la discrimination raciale sur Internet et les réseaux sociaux

La campagne « Une Suisse à nos couleurs », réalisée en 2015 à l'occasion du vingtième anniversaire de la CFR, a constitué une contribution importante à la lutte contre le discours de haine et la discrimination raciale sur Internet et les réseaux sociaux. La campagne a en outre permis de densifier et de renforcer le réseau de la CFR. Dans le cadre de la campagne, la CFR a également élaboré du matériel pédagogique et dispose ainsi de nouveaux outils didactiques. La législature 2016-2019 offrira la possibilité de tirer profit des expériences réalisées et de tester de nouvelles mesures de prévention.

Recommandations de la CFR dans les domaines sensibles

La prévention du racisme appelle l'identification et l'encouragement de bonnes pratiques, c'est-à-dire d'approches et de solutions éprouvées et axées sur la pratique. La CFR va poursuivre son travail dans cette direction et émettre des recommandations dans tous les domaines où cela s'avère nécessaire.

Conseil et monitoring

La lutte contre le racisme et la discrimination raciale nécessite à la fois de pouvoir entendre et conseiller les victimes, mais aussi de recenser et d'analyser avec le plus de précision

possible les actes constatés. La CFR s'engage en faveur d'un renforcement du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme. Il s'agit notamment de promouvoir la standardisation et l'assurance-qualité des processus de conseil et de recensement des cas, en étroite collaboration avec les ONG et les services cantonaux et communaux qui offrent ce genre de prestations.

La CFR gère aussi un recueil de cas juridiques. Les décisions et arrêts qui y sont recensés reflètent toute la palette des décisions de justice rendues par les différentes instances judiciaires depuis 1995 sur la base de l'art. 261bis du Code pénal et portées à la connaissance de la CFR. Le recueil permet au public intéressé de rechercher des cas (anonymisés) de manière ciblée.

La lutte contre le racisme, une tâche permanente

La Suisse participe à la lutte internationale contre le racisme et la discrimination raciale. Elle assume ses engagements et son rôle d'État dans ce domaine non seulement en ratifiant des conventions internationales, mais aussi en se soumettant aux examens réguliers des instances internationales concernées, comme l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le respect des engagements pris dans le cadre des conventions onusiennes est contrôlé par le biais des rapports dits « de pays », qui sont régulièrement transmis à l'organe compétent des Nations Unies. Dans le cas de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, il s'agit du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Commission extraparlamentaire indépendante, la CFR définit le cas échéant des mesures prioritaires fondées sur les obligations internationales de la Suisse.

Elle participe en outre régulièrement aux conférences de l'OSCE consacrées aux thèmes qui la concernent et apporte sa contribution lors des visites des délégués de l'OSCE en Suisse. Enfin, au sein du Conseil de l'Europe, la CFR collabore régulièrement avec la Commission européenne contre le racisme et l'antisémitisme, un organe de surveillance indépendant qui fournit aux États membres des conseils pratiques pour aborder les problèmes du racisme et de l'intolérance dans leur pays.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Domaines d'action et activités de la CFR en 2016

1. Prévention et sensibilisation

La CFR a rappelé, lors de différentes manifestations publiques, l'importance de l'éthique professionnelle, notamment pour les journalistes dans l'écriture de leurs articles abordant la discrimination raciale. Dans le cadre de son travail de prévention et de sensibilisation, la CFR a également mis l'accent sur la lutte contre les discours de haine et les contenus discriminatoires et humiliants sur Internet et les réseaux sociaux.

Discussion d'experts de la présidence de la CFR avec la délégation interministérielle française à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme DILCRA¹

Les 20 et 21 février 2016, la CFR a reçu la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) à Berne et à Genève. Cette visite de deux jours a permis aux représentants de la DILCRA d'avoir un aperçu des organes officiels dédiés à la lutte contre le racisme en Suisse et de leurs compétences respectives. Le premier jour, la CFR avait organisé une rencontre avec une délégation d'acteurs fédéraux et intercantonaux. La DILCRA a ainsi pu se faire une idée des activités de la CFR, du Service de lutte contre le racisme (SLR) et de la problématique de la lutte contre le racisme dans le domaine de l'éducation et dans le système juridique suisse, mais aussi découvrir certains aspects spécifiques de la lutte contre le discours de haine sur les réseaux sociaux. Le deuxième jour, la délégation a rencontré, à Genève, différents acteurs et associations qui ont présenté un aperçu de la pratique. Le Bureau genevois de l'intégration des étrangers a notamment organisé une rencontre avec le chef d'État-major de la police cantonale de Genève, avec des représentants du Département de l'instruction publique et du Centre d'écoute contre le racisme. La visite de la DILCRA s'est achevée par la présentation de travaux d'élèves du Centre de formation professionnelle d'arts appliqués réalisés dans le cadre de la Semaine contre le racisme.

Discussions d'experts dans le cadre des séances de la commission et de la présidence de la CFR

Au cours de l'année 2016, la CFR a notamment fait appel aux experts suivants :

- Pius Valier, directeur de l'Institut suisse de police (ISP) et Dr. Stefan Blätter, commandant de la police cantonale bernoise et président de la Conférence des

¹ La DILCRA a été étendue à la question des discriminations envers les personnes LGBT le 21 décembre 2016 et s'intitule désormais DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT).

commandants des polices cantonales (CCPCS) sur le thème « Police et racisme » lors de la séance de la commission du 25 janvier 2016 ;

- Dr. Montassar BenMrad, vice-président du Conseil suisse des religions (SCR) et président de la Fédération d'organisations islamiques de Suisse (FOIS) sur le thème de l'hostilité à l'égard des musulmans lors de la séance de la commission du 18 mars 2016 ;
- Prof. Dr. Iwan Rickenbacher, conseiller indépendant en communication et professeur honoraire à l'Université de Berne sur le thème « Les médias et la politique » lors de la retraite de la CFR des 19 et 20 mai 2016 ;
- Dr. Gabriela Medici, directrice du Centre de compétence pour les droits humains de l'Université de Zurich au sujet de l'avis de droit « Requérants d'asile dans l'espace public » lors de la séance de la commission du 13 septembre 2016 ;

Enfin, le 13 septembre 2016, la CFR a également rencontré le chef du Département fédéral de l'intérieur, Alain Berset, afin d'approfondir certains thèmes de la planification stratégique de la CFR pour les années 2016-2019.

Sensibilisation de partenaires et acteurs définis à l'occasion de la Semaine contre le racisme en mars 2016

À l'occasion de la Semaine contre le racisme, qui a englobé comme chaque année différentes manifestations organisées dans toute la Suisse, la CFR s'est largement impliquée dans trois manifestations en Suisse romande :

Le 21 mars 2016, la présidente de la CFR, Martine Brunshawig Graf, a participé à l'inauguration de la nouvelle antenne cantonale de conseil et de prévention du racisme de Caritas Suisse. Lors de la conférence de presse au titre éloquent, « Respekt für alle – se respecter », la présidente de la CFR a rappelé l'importance des centres de conseil en matière de discrimination raciale et souligné que « toutes les autres formes d'intervention qui ne font pas appel aux voies légales, le travail de médiation en particulier, revêtent une grande importance au regard de la lutte contre la discrimination ».

Le même jour à Lausanne, elle s'est adressée à un public universitaire lors d'une table ronde organisée par le Bureau vaudois pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Sur le thème des limites du « racisme au quotidien » dans une société démocratique, Martine Brunshawig Graf a souligné le rôle et l'importance de la norme pénale antiraciste, mais aussi le fait que bon nombre de discriminations et de propos blessants ne sont pas ou ne peuvent pas être poursuivis pénalement, ce qui ne veut de loin pas dire que l'on peut les tolérer. La table a permis de rappeler l'importance de l'écoute, de la prévention et de la médiation dans les cas de « racisme au quotidien ».

En Valais, la CFR a participé à un atelier de réflexion consacré à la discrimination raciale sur les réseaux sociaux, auquel assistaient 300 élèves de Saint-Maurice et de Monthey. Autour

de la table se trouvaient Sylvie Jacquat, responsable de la communication de la CFR, KTGORIQUE, rappeuse valaisanne aux racines ivoiriennes, Bashkim Iseni, responsable de la plateforme en ligne albinfo et Stéphane Koch, spécialiste des médias en ligne et de la protection des données. Ces orateurs ont rappelé différents aspects juridiques et éthiques de la lutte contre le racisme, fait part de leurs expériences et partagé différents exemples de bonnes pratiques. Ils ont également discuté avec les élèves de divers incidents récents et des formes actuelles que peut prendre la discrimination. Les jeunes ont pu participer aux débats, poser leurs questions et faire leurs commentaires sous pseudonyme par le biais d'une application smartphone spécialement développée à cet effet.

Cette année encore, il était intéressant de constater que cette Semaine contre le racisme semble convenir bien davantage aux cantons romands, qui ont proposé un programme dense composé d'opérations et d'activités diverses et variées, tandis que les cantons alémaniques préfèrent pour leur part aborder ce thème autrement, avec des médias s'intéressant à la question de manière plus régulière tout au long de l'année. Les deux manières de faire se justifient et semblent porter leurs fruits auprès du public visé.

Sensibilisation des médias

La CFR a été associée au lancement d'un manuel glossaire à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migrations. Ce projet a été initié par le Comptoir des médias, un projet d'action et de sensibilisation des médias romands aux préjugés sur l'asile et lancé en 2013 par l'association Vivre Ensemble.

Les contacts avec les journalistes ont mis en lumière leur besoin de précisions face aux questions de terminologie. C'est pour y répondre que Vivre Ensemble a organisé une table ronde à Genève le 13 octobre 2016. Journalistes, blogueurs, membres d'associations spécialisées ou d'instances officielles en charge de l'accueil des étrangers étaient invités à réfléchir ensemble aux mots justes, précis et non discriminants, pour parler asile et migration au public. Un document de travail a été esquissé et discuté par l'assemblée. Outre Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR, l'événement comptait sur la présence d'Anja Klug, directrice du bureau pour la Suisse du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), Nicolas Roguet, délégué à l'intégration des étrangers du canton de Genève (BIE) et Dominique Von Burg, président du Conseil suisse de la presse. Les réflexions de la table ronde ont servi à concevoir la publication « Mémo[ts] pour les journalistes autour des questions d'asile et de migrations ». L'objectif du glossaire n'est pas d'imposer un discours ou de le formater, mais d'outiller et de documenter les médias soucieux d'offrir au public une information correcte et dénuée de préjugés. La Présidente de la CFR, Martine Brunschwig Graf, qui a accompagné le processus de réalisation du Mémo[ts], s'en félicite : « Que ce glossaire accompagne les journalistes sensibles à la nécessité de trouver, au-delà des faits à narrer, les mots justes pour le faire. »

Rencontre de la CFR avec les délégués cantonaux et communaux à l'intégration sur le thème « Les jeunes et le racisme »

La rencontre susmentionnée de la CFR avec les délégués à l'intégration sur le thème des jeunes et du racisme a eu lieu le 1^{er} décembre 2016, réunissant une cinquantaine de personnes venues de toute la Suisse. Le thème était indirectement lié à la campagne de sensibilisation 2015 de la CFR « Une Suisse à nos couleurs », dont le groupe-cible principal était les jeunes et les milieux pédagogiques et scolaires. Que recouvre le mot « jeunes » de nos jours ? C'est sur cette question que s'est penchée Prof. Dr. Monika Waldis, co-responsable du Zentrum für Demokratie Aarau et responsable du Zentrum Politische Bildung und Geschichtsdidaktik de la Haute école pédagogique de la FHNW. Ensuite, la rencontre a porté sur les approches efficaces en matière de prévention du racisme aux niveaux individuel, scolaire et social (Liliane Galley, responsable des programmes de protection de la jeunesse, Office fédéral des assurances sociales, OFAS). Le SLR (Dr. Michele Galizia, responsable) s'est penché pour sa part sur les facteurs de réussite des projets de prévention du racisme et sur les éléments auxquels il faut particulièrement prêter attention aux niveaux de la planification et du financement des projets. Enfin, Stéphane Koch, spécialiste d'Internet et des réseaux sociaux, a consacré son exposé aux jeunes et à leur rapport aux réseaux sociaux, ainsi qu'aux chances et aux risques de la société actuelle de l'information.

2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale

En 2016, la CFR a poursuivi, dans le cadre de son mandat, ses travaux d'analyse et de recherche en matière de discrimination raciale. Elle a confié différents mandats de recherche et assuré le suivi des projets commandés. À l'interne, la commission s'est penchée sur plusieurs aspects de la protection contre la discrimination, lesquels ont également fait l'objet de discussions avec des experts externes. Si la discrimination liée à l'origine est un sujet récurrent dans ce contexte, la CFR a aussi suivi avec attention l'évolution des discriminations liées à la couleur de peau et à la religion.

Discrimination liée à l'origine

Les personnes hautement qualifiées issues de la migration sont parfois discriminées sur le marché du travail suisse, même lorsqu'elles ont obtenu leur diplôme en Suisse. Tels sont les résultats d'une étude confiée par la CFR à l'Université de Bâle en décembre 2012. En 2015, la CFR a décidé de commander une étude de suivi plus approfondie sur la situation spécifique du domaine social. Cette étude est encore en cours, mais les résultats sont attendus en 2017.

La solidité de nos droits fondamentaux se mesure à notre attitude envers celles et ceux qui sont exposés à l'exclusion et à la discrimination. Les requérants d'asile font partie de cette catégorie. Au cours de l'année sous revue, la CFR a, comme elle l'avait déjà fait par le passé, étudié la situation précaire de ces derniers en matière de droits fondamentaux. Elle a ainsi demandé à des chercheurs externes d'approfondir la question des restrictions de la liberté de mouvement des demandeurs d'asile. L'avis de droit correspondant a été publié en février 2017.

Discrimination liée à la couleur de peau

On observe des discriminations liées à la couleur de peau, sous diverses formes, dans des domaines aussi variés que le logement, l'emploi, la formation et les mesures de perfectionnement. Une étude commandée par la CFR fin 2015 vise à identifier les groupes de population concernés par le racisme anti-Noirs en Suisse, à analyser la situation dans les domaines touchés et ainsi à explorer les formes spécifiques de discrimination correspondantes. Il s'agit par ailleurs d'analyser de manière différenciée l'ancrage du racisme anti-Noirs d'un point de vue à la fois juridique, mais aussi sociologique. Les résultats de cette étude sont prévus pour 2017.

Discrimination liée à la religion

En 2016, la Suisse a connu de nombreuses discussions, parfois très controversées, sur les signes et les symboles religieux en Suisse, à la fois au sein de la population et dans les

mieux politiques, mais aussi – loin des projecteurs – dans les services administratifs aux différents échelons fédéraux. La CFR a analysé certaines de ces interventions politiques et notamment parlementaires, par exemple celles concernant le port du voile et du voile intégral.

Analyse des décisions de justice concernant la discrimination raciale

Depuis 1995, la CFR recense toutes les décisions de justice suisses et internationales ayant trait à la discrimination raciale. Le recueil de cas publié sur le site Internet de la CFR permet au grand public et aux spécialistes intéressés d'une part de se faire une idée de l'état de la jurisprudence pénale concernant la discrimination raciale au sens de l'art. 261^{bis} CP et de la jurisprudence internationale dans ce même domaine et, d'autre part, de chercher des cas en particulier. Cette banque de données est de plus en plus citée comme référence et utilisée comme source d'information(s).

En 2016, le Service de renseignement de la Confédération a transmis à la CFR 44 décisions de justice concernant l'art. 261^{bis} CP, dont 30 étaient des condamnations ou des ordonnances pénales. Jusqu'à présent, ces dernières figuraient dans le recueil de manière isolée. Dorénavant, les décisions et jugements concernant les mêmes cas seront regroupés. Les travaux conceptuels relatifs à cette nouvelle présentation ont été réalisés par le secrétariat en collaboration avec des experts externes au cours de l'année sous revue.

Analyse du travail de conseil : à quels cas les centres de conseil ont-ils été confrontés en 2016 ?

Le Réseau de conseil pour les victimes du racisme est un projet conjoint de la CFR et de l'ONG humanrights.ch. Ses 26 centres offrent une vaste palette de prestations, notamment : renseignements, conseils psychosociaux et/ou juridiques pour les personnes concernées, médiation.

En 2016, les centres de conseil ont recensé 406 incidents. Le rapport du réseau a analysé les 199 cas ayant fait l'objet d'une prestation de conseil et pour lesquels les centres ont estimé qu'il y avait effectivement discrimination raciale. Celle-ci touche les domaines les plus divers. Le travail et l'espace public sont les deux domaines de loin les plus touchés, avec 33 cas chacun. Le racisme anti-Noirs est, avec 70 incidents, le motif de discrimination le plus fréquemment signalé après la xénophobie, suivie par l'hostilité à l'égard des musulmans, qui a reculé de 6 points de pourcentage par rapport à 2015 avec 31 cas. Cette baisse doit toutefois être relativisée du fait de l'augmentation de la catégorie apparentée du racisme anti-Arabs (+ 7 points de pourcentage).

Interventions parlementaires et objets politiques en lien avec les thèmes de la CFR

Les interventions parlementaires fédérales et les principaux objectifs politiques en lien avec les domaines thématiques de la CFR sont recensés dans l'agenda politique du racisme et de l'antisémitisme publié sur le site Internet de la CFR (<http://www.ekr.admin.ch/services/f384.html>).

- Au cours de l'année sous revue, le Parlement a notamment traité la motion 16.3626 de la Commission des affaires juridiques du CN « Un plan d'action concret pour la protection contre la discrimination ». Le Conseil fédéral y était invité, sur la base du rapport et des recommandations de l'étude « Accès à la justice en cas de discrimination » du Centre de compétences pour les droits humains (CSDH), à définir un plan d'action concret pour combler les lacunes mises en avant par l'étude du centre. Le Conseil fédéral a proposé en octobre 2016 de rejeter la motion. Le Conseil national l'a suivi le 15 mars 2017, l'objet est donc liquidé.
- L'initiative parlementaire Tornare 15.460 « Lutter contre les discriminations raciales, antisémites et homophobes. Introduire un droit de recours pour les organisations de défense des minorités » demandait pour sa part au Conseil fédéral de créer une réglementation fédérale accordant aux organisations de défense des minorités la qualité pour agir dans des causes relatives à l'application de l'art. 261^{bis} CP. L'initiative a été traitée par la Commission des questions juridiques du CN en août 2016, mais le Conseil national a malheureusement décidé, le 13 mars 2017, de ne pas donner suite.
- Le postulat Barazzone 16.4081 était dédié à la protection contre l'extrémisme violent. Le Conseil fédéral y était prié de présenter un rapport consacré à la protection contre l'extrémisme violent, et en particulier à la protection des institutions juives menacées. Le rapport devait examiner plus particulièrement : la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les possibilités qu'a la Confédération de soutenir les cantons dans l'accomplissement de leur fonction de protection dans ce domaine et la responsabilité de l'État et des groupes menacés dans ce domaine. Le Conseil fédéral a proposé début 2017 de rejeter le postulat. Il sera traité en premier par le Conseil national au cours de cette même année.
- La motion Feri 16.4062 « Violences terroristes et extrémistes. Assurer la sécurité des minorités » poursuivait les mêmes objectifs. Le Conseil fédéral y était chargé de présenter, conjointement avec les cantons, les mesures plus poussées que l'on peut prendre pour assurer la sécurité des minorités qui sont particulièrement menacées par les violences terroristes et extrémistes. Le projet a été déposé à la mi-décembre 2016. Le Conseil fédéral a proposé début 2017 d'accepter la motion. La discussion au Conseil national a été renvoyée le 17 mars 2017.

3. Relations publiques

Communiqués de presse et prises de position de la CFR en 2016

Au cours de l'année sous revue, la CFR a publié une prise de position et cinq communiqués de presse.

- **Prise de position : Mein Kampf ne doit être rediffusé que dans le cadre d'éditions critiques et raisonnées**

Le 1^{er} janvier 2016, le manifeste de propagande d'Adolf Hitler « Mein Kampf », dont les droits sont détenus par le land de Bavière, est tombé dans le domaine public, il est donc possible de le rééditer. Le 3 mars 2016, la CFR a souligné que la diffusion de l'ouvrage à l'état brut (sans commentaire ni analyse critique) reste passible de poursuites pénales en Suisse.

- **Communiqué de presse : Requérants d'asile, réfugiés, des humains comme nous tous !**

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2016, la CFR rappelle que le respect et la dignité des migrants doivent rester au cœur de la politique d'accueil de notre pays.

- **Communiqué de presse : Rapport annuel 2015 Incidents racistes recensés par les centres de conseil**

La CFR élabore chaque année, en étroite collaboration avec l'ONG humanrights.ch, un aperçu, fondé sur la pratique des centres de conseil, des tendances et de la situation en matière de racisme. Ce rapport est fondé sur la banque de données DoSyRa, qui est alimentée selon des critères uniformes par les désormais 26 membres que compte le réseau en Suisse. Le rapport annuel 2015 a été publié le 7 juin 2016, avec l'analyse des 199 cas de discrimination pour lesquels les centres de conseil ont estimé qu'il y avait effectivement discrimination raciale. Il est réjouissant de constater qu'un nombre toujours croissant de centres de conseil sont membres du réseau. Parmi les nouveaux membres, on trouve de nombreux services cantonaux qui proposent des conseils en cas de discrimination raciale dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux. L'accès régional renforcé aux centres de conseil est précieux pour les victimes de discrimination raciale.

- **Communiqué de presse : École et prévention du racisme : la Suisse peut mieux faire**

Le 14 juin 2016, la CFR a publié la 37^e édition de son bulletin TANGRAM, qu'elle a consacré à la prévention du racisme dans les écoles. Plus d'informations sur cette édition ci-après.

- **Communiqué de presse : La Suisse ne doit pas être un lieu d'accueil pour la propagande nazie**

À la suite d'un concert donné à Unterwasser (SG) devant 5 000 personnes le 15 octobre 2016, la CFR a rappelé dans un communiqué que la Suisse ne doit pas être un lieu d'accueil pour les groupes extrémistes qui prônent la discrimination raciale et incitent à la haine. Même si la censure préalable n'est pas un moyen de prévention, il est primordial que les autorités suisses à tous les niveaux exercent le contrôle qui s'impose pour approuver les manifestations faisant l'objet d'une autorisation préalable. Il est également important qu'elles se donnent les moyens de vérifier le respect de la norme pénale antiraciste lors de manifestations publiques et que, le cas échéant, les mesures soient prises pour porter à la connaissance de la justice toute violation de la loi.

- **Communiqué de presse : La justice doit être à la portée de tous**

Six ans après une première étude sur ce thème, la CFR se penche une nouvelle fois sur l'accès des victimes de discrimination à la justice dans la deuxième édition 2016 du Tangram (parue le 13 décembre 2016). Plus d'informations sur cette édition ci-après.

TANGRAM

Deux fois par an, la CFR publie sa revue TANGRAM, qu'elle consacre à un thème d'actualité.

- **École et formation**

En 2016, c'est tout d'abord l'école qui a été au cœur de l'édition 37 de TANGRAM, lequel a mis l'accent sur les enjeux de la prévention du racisme. L'école étant aussi une école de la vie pour ce qui concerne la manière d'aborder la discrimination et le racisme, la présidente de la CFR a souligné en juin 2016 que : « Quel que soit le problème de société que l'on évoque, on retrouve l'école comme l'un des moyens d'y remédier. Ce n'est pas toujours justifié de charger l'école de toutes les tâches réparatrices d'un monde qui ne va pas toujours bien, mais, s'agissant de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, elle s'avère effectivement une référence indispensable ». Cette édition du TANGRAM comprend un aperçu de la pédagogie antiraciste en Suisse, plusieurs articles sur la formation des enseignants et un panorama des approches pédagogiques.

- **Accès à la justice**

L'édition 38 de TANGRAM, qui a paru en décembre 2016, s'est pour sa part concentrée sur l'accès à la justice des victimes de discrimination, ainsi que sur les avantages et les inconvénients de la médiation, laquelle est explicitement proposée par différents centres du Réseau de centres de conseil. Elle s'est notamment penchée sur les questions suivantes : le système judiciaire helvétique répond-il, en pratique, aux besoins des victimes de discrimination raciale ? Une amélioration a-t-elle été observée ces dernières

années ? Est-il facile de saisir la justice en cas de discrimination ? Les personnes concernées connaissent-elles leurs droits ? Osent-elles faire elles-mêmes les démarches nécessaires ? À noter que la CFR avait proposé dès 2010 une analyse et différentes recommandations en vue de compléter la législation en matière de lutte contre la discrimination raciale. Elle a par exemple proposé plusieurs modifications légales et constitutionnelles visant notamment à inscrire l'interdiction de discriminer dans le droit privé (qui règle les relations entre acteurs privés). Nous sommes maintenant en 2017 et il n'y a toujours pas de volonté politique claire pour remanier les dispositions légales de manière à ce que les personnes concernées puissent faire valoir leurs droits lorsqu'elles pensent avoir été lésées lors de leur recherche d'emploi ou de logement, au travail, bref dans tous les domaines de la vie.

Autres activités de relations publiques de la CFR

Réponses aux questions des médias

Au cours de l'année sous revue, la présidence et le secrétariat de la CFR ont répondu à une soixantaine de demandes des médias en allemand, français et italien. Tous les médias étaient représentés, de la presse de boulevard aux médias de qualité, des journaux imprimés aux médias en ligne, des radios locales aux émissions TV à grande écoute.

La plupart des demandes de journalistes ont suivi la publication de l'un des communiqués de presse de la CFR (cf. ci-dessus). Les médias se sont également intéressés au domaine d'application de la norme pénale antiraciste. La CFR a souvent été appelée à prendre position sur les propos de politiques, sur certains slogans et expressions, ou encore sur des illustrations et affiches publiées dans le cadre de votations. Les questions portant sur l'antisémitisme et l'extrémisme de droite étaient elles aussi fréquentes. La CFR a par ailleurs reçu de nombreuses demandes concernant la discrimination des musulmans en Suisse et le racisme anti-Noirs. Enfin, la CFR a également été appelée à prendre position sur des incidents qui ont suscité un large écho sur les réseaux sociaux et sur Internet.

Echanges/questions d'élèves et d'étudiants

En 2016, huit personnes ont contacté le secrétariat dans le cadre de leurs travaux scolaires, de leur certificat de fin d'apprentissage ou de leurs études universitaires. Il s'agissait le plus souvent de questions pratiques sur un thème particulier et parfois d'une demande d'entretien.

Le 15 juin 2016, le secrétariat de la CFR a également reçu la visite d'élèves ayant terminé le cours de neuf semaines « Advanced Studies in intercultural communication » de l'Université de la Suisse italienne, lors de leur visite à Berne. C'est Sylvie Jacquat qui leur a donné un aperçu des activités du secrétariat, du mandat de la CFR et des publications actuelles de la commission.

Signes et symboles religieux en Suisse

Le 8 septembre 2016, la présidente de la CFR a participé à Neuchâtel à un colloque organisé en collaboration avec la Haute école de gestion Arc sur le thème « La diversité religieuse en entreprise : comment la gérer au quotidien ? ». Martine Brunshawig Graf a également pris part, le 20 septembre 2016 à Berne, à une formation (interne) du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes intitulé « Burqa, signes et symboles religieux ».

Les représentants de la présidence et du secrétariat ont également pris part aux événements suivants en 2016 :

- Martine Brunshawig Graf - cérémonie des SwissAward 2015, organisée par SRF à Zurich-Oerlikon le 9 janvier 2016 (en lien avec la campagne « Une Suisse à nos couleurs »)
- Giulia Brogini - exposé sur la campagne « Une Suisse à nos couleurs » lors de la séance de la jeunesse de la Commission consultative neuchâteloise à Neuchâtel le 17 février 2016
- Martine Brunshawig Graf - exposé sur la norme pénale antiraciste devant la société d'étudiants Helvetia, le 5 mars 2016 à Berne
- Martine Brunshawig Graf - mot de bienvenue à l'occasion des 10 ans du Conseil des religions dans le cadre du projet de voyage en train pour la paix des religions de Lausanne à Genève, le 22 mai 2016
- Martine Brunshawig Graf - exposé dans le cadre du module « La lutte contre la discrimination raciale » de la Faculté de droit de l'Université de Genève, le 2 juin 2016 à Berne
- Martine Brunshawig Graf - discours lors du vernissage de l'exposition « Se souvenir pour réinventer l'avenir. Pour que la mémoire ne reste pas vaine », le 5 septembre 2016 à Genève
- Martine Brunshawig Graf - discussion à l'occasion de l'avant-première du film « Un juif pour l'exemple », le 14 septembre 2016 à Genève
- Martine Brunshawig Graf - table ronde « Feckerchilbi » de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, le 15 septembre 2016
- Gülcan Akkaya - table ronde « Migration und Diskriminierung » de l'Université de Lucerne, le 27 octobre 2016
- Martine Brunshawig Graf - exposé et discussion dans le cadre de la série d'événements « Qui a peur du fédéralisme ? » à l'Université de Fribourg, le 16 novembre 2016
- Martine Brunshawig Graf - exposé sur le thème « Discours de haine et racisme ordinaire, un combat à mener sans répit » organisé par l'Université des seniors de la région Yverdon, le 21 novembre 2016 à Yverdon-les-Bains

- Gülcan Akkaya - formation continue du NADEL (Centre for Development and Cooperation), le 29 novembre 2016 à Zurich

4. Accompagnement des cantons dans leur stratégie de lutte contre la discrimination raciale

Toujours plus de services cantonaux rallient le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Avec les programmes d'intégration cantonaux (PIC), la Confédération et les cantons souhaitent promouvoir l'intégration des étrangers dans tous les domaines. La CFR entend contribuer à atteindre cet objectif et soutient notamment la mise en place d'offres cantonales de conseil en matière de discrimination raciale. Ces dernières années, de nombreux cantons ont mis sur pied de telles offres et rallié le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme géré conjointement par humanrights.ch et la CFR (cf. ci-dessus). La participation au réseau implique le respect de certains standards de qualité dans le traitement des cas.

Au cours de l'année sous revue, le réseau a enregistré la plus forte hausse du nombre de membres en onze ans d'existence, avec huit nouveaux centres. Le réseau compte désormais 26 centres de conseil spécialisés en discrimination raciale répartis dans toute la Suisse. Parmi les nouveaux membres, on peut citer trois services cantonaux de Zoug, Nidwald et Thurgovie. Au total, quatorze cantons sont désormais membres du réseau. La promotion des échanges entre les services cantonaux/municipaux, d'une part, et les services de particuliers ou d'ONG, d'autre part, est l'un des objectifs déclarés du réseau.

Celui-ci revêt une grande importance, non seulement pour ses membres, mais aussi pour les cantons et la Confédération. Quant au système de recensement des cas DoSyRa, il permet aux membres d'enregistrer, de traiter, de gérer et d'analyser les incidents qui leur sont signalés.

5. Recommandations, prises de position et suivi

La Suisse participe à la lutte internationale contre le racisme et la discrimination raciale. Le respect des engagements pris par exemple dans le cadre des conventions onusiennes est contrôlé par le biais des rapports dits « de pays », qui sont régulièrement transmis à l'organe compétent des Nations Unies. Dans le cas de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, il s'agit du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Commission extraparlamentaire indépendante, la CFR définit le cas échéant des mesures prioritaires fondées sur les obligations internationales de la Suisse. Elle participe en outre régulièrement à des conférences de l'OSCE sur des thèmes en relation avec son mandat. Enfin, au sein du Conseil de l'Europe, la CFR collabore régulièrement avec la Commission européenne contre le racisme et l'antisémitisme, un organe de surveillance indépendant qui fournit aux États membres des conseils pratiques pour aborder les problèmes du racisme et de l'intolérance dans leur pays.

Institution nationale pour les droits humains (NMRI)

Le 29 juin 2016, le Conseil fédéral a demandé au DFAE et au DFJP de lui transmettre avant fin juin 2017 un projet de création d'une institution nationale pour les droits humains à mettre en consultation. Dans le cadre des travaux préparatoires, la CFR a transmis une prise de position lors de la consultation informelle organisée par l'Office fédéral de la justice en novembre 2016.

Prise de position de la CFR relative au rapport intermédiaire adressé à l'ECRI

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a mis en place une procédure de reporting intermédiaire dans le cadre du cycle de rapports actuel. Les rapports de l'ECRI formulent différentes recommandations sur lesquelles les États doivent prendre position dans les deux ans dans un rapport intermédiaire.

L'ECRI recommande de nouveau aux autorités suisses d'attribuer à la CFR les fonctions et responsabilités :

- de fournir aide et assistance aux victimes, y compris une aide juridique, en vue de faire valoir leurs droits auprès des autorités et des tribunaux,
- d'être saisie de plaintes et d'en rechercher le règlement, soit par la conciliation à l'amiable, soit par des décisions juridiquement contraignantes,
- de rassembler les preuves et les informations et
- d'agir en justice et d'intervenir dans les procédures judiciaires (Principe 3 de la Recommandation de politique générale n° 2).

Dans sa prise de position, la CFR salue globalement le fait que l'ECRI demande l'institution d'un organe indépendant disposant de vastes compétences en matière de soutien aux victimes de discrimination raciale. Elle a elle-même souligné à plusieurs reprises l'importance d'un tel organe pour une protection efficace contre la discrimination. Elle est toutefois d'avis qu'elle ne peut assumer cette mission à l'échelle demandée par l'ECRI, car cela ne serait pas compatible avec son statut de commission extraparlamentaire.

Troisième rapport de la Suisse pour l'examen périodique universel

En octobre 2017, la Suisse se soumettra au troisième examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme. Dans cette optique, la Suisse a élaboré son troisième rapport des pays dans lequel elle présente les avancées réalisées à la suite des recommandations issues du dernier EPU et approuvées par la Suisse. La CFR a transmis une contribution qui a été intégrée au rapport. Le rapport de la Suisse se fonde toujours sur différents instruments de monitoring de la CFR comme le recueil de cas relatifs à l'art. 261^{bis} CP et présente les projets menés par la CFR en tant que commission extraparlamentaire spécialisée créée par le Conseil fédéral à des fins de monitoring.

Hate crime report de l'OSCE

Comme chaque année, la CFR a fourni en 2016 au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) les chiffres relatifs aux violations de la norme pénale antiraciste ainsi que d'autres informations relatives à la lutte contre les crimes de haine en Suisse. Ces données serviront à élaborer le rapport de l'OSCE sur les crimes de haine (Hate crime report). Informations complémentaires sur ce rapport : <http://hatecrime.osce.org/>

Affaires internes de la commission

Budget 2016 de la CFR

Le crédit ordinaire de la CFR s'est élevé à 184 000 francs pour 2016.

Nombre de séances plénières et de séances de la présidence en 2016

En 2016, la CFR a organisé cinq séances plénières, dont une retraite de deux jours, et six séances de la présidence.

Membres

En 2016, la CFR comptait les seize membres suivants :

Présidente

Martine Brunschwig Graf, lic. oec.; experte : aspects politiques, relations publiques

Vice-présidentes

Gülcan Akkaya, Dr. rer. pol.; experte : travail social, droits humains, migrations, recherche et enseignement

Sabine Simkhovitch-Dreyfus, lic. jur.; représentante de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

Experts et représentants d'organisations et d'associations

Wolfgang Bürgstein, Dr. théol., dipl. oec.; représentant de la Conférence des évêques suisses (CES)

Fredy Fässler, lic. en droit; représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Stefan Heinichen, expert : Sintés et Roms

Maya Hertig, Prof. Dr. en droit; experte : sciences juridiques, recherche et enseignement

Ruedi Horber, Dr. rer. pol.; représentant de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Madeleine Joye, experte : journalisme

Rifa'at Lenzin, Dr. h.c. théol. lic. ès lettres; experte : sciences de l'islam

Frank Mathwig, Prof. Dr. théol.; représentant de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS)

Venanz Nobel, expert : Yéniches et mode de vie itinérant

Rita Schiavi, lic. ès lettres; représentante de l'Union syndicale suisse (USS)

Nenad Stojanovic, Dr. ès lettres; expert : sciences politiques

Celeste C. Ugochukwu, lic. en droit; expert : diaspora africaine

Bernard Wicht, Dr. en droit; représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Secrétariat

Giulia Brogini, Dr. ès lettres; responsable du secrétariat de la CFR (80 %)

Alma Wiecken, MLaw; juriste (80 %)

Sylvie Jacquat, lic. ès lettres; collaboratrice scientifique Communication (60 %)

Iwan Schädeli, assistant (60 %)

Les stagiaires et apprentis suivants ont complété l'équipe en 2016 :

Julia Jaoui, MLaw; stagiaire juridique (80 %)

Akyol Ege, apprenti de commerce (60 %)

Raphael Gerber, stagiaire commercial (80 %)

Herausgeber / Editeur / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR / Commission fédérale contre le racisme CFR / Commissione federale contro il razzismo CFR

Sekretariat der EKR / Secrétariat de la CFR / Segreteria della CFR

GS-EDI / SG-DFI / SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern / Berne / Berna

Tel. +41 58 464 12 93

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Giulia Brogini

Redaktion / Rédaction / Redazione

Martine Brunschwig Graf

Giulia Brogini

Alma Wiecken

Sylvie Jacquat

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique de français SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung Umschlag / Conception graphique couverture / Concezione grafica copertina

Monica Kummer Color Communications